

DEMANDE DE CONGE FORMATION
au titre du décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007
Personnels enseignants, d'orientation et d'éducation non - titulaires
ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Je soussigné(e) :

Nom et prénom(s) :

Nom de naissance :

N° identifiant (NUMEN) :

Date de naissance :

Age au 1^{er} janvier 2024 :

Etablissement d'affectation 2023-2024 :

A déjà obtenu un congé formation (préciser le cas échéant si c'est au titre d'une autre académie)

non

oui

Quelle(s) année(s) :

A déjà demandé un congé formation :

non

oui

nombre de demandes formulées depuis 2010 :

Joindre un justificatif si les demandes ont été formulées dans une autre académie.

Demande un congé :

à temps complet

à mi-temps à organisation hebdomadaire

à mi-temps annualisé

Date de début :

1^{er} septembre 2024

1^{er} février 2025

Pour suivre la formation suivante :

Nature de la formation :

Intitulé de la formation :

Organisme de formation :

Volume horaire de la formation (cf. Fiche technique n°2) : heures

Précision : vous n'avez pas à indiquer un volume horaire ni à joindre une maquette de formation si vous préparez un doctorat, le concours de l'agrégation ou un diplôme national de l'enseignement supérieur (licence, master) **dans le cadre d'un cursus universitaire classique.**

Attention : veuillez à remplir avec la plus grande précision les différentes rubriques, faute de quoi, votre demande sera classée **irrecevable.**

Engagement de la personne ayant obtenu un congé formation

- Dans l'hypothèse où ma demande serait satisfaite, je m'engage à rester au service de l'Etat, à l'expiration de ce congé, pendant une période d'une durée égale au triple de celle pendant laquelle l'indemnité mensuelle forfaitaire m'aura été versée et à rembourser le montant de cette indemnité en cas de non-respect de cet engagement.
- Je m'engage également, en cas d'interruption de ma formation sans motif valable, à rembourser l'indemnité perçue depuis le jour où cette formation est interrompue.
- Je déclare avoir pris connaissance de la circulaire rectorale n° 2023-1067 du 12 décembre 2023 relative aux modalités d'organisation du congés formation et aux obligations incombant aux fonctionnaires et aux agents non titulaires.

Fait à, le

(signature précédée de la mention "Lu et approuvé")

Signature intéressé

Visa du chef d'établissement

Pièces jointes :

Maquette de formation précisant le volume horaire (sauf pour les agents préparant le concours de l'agrégation, ou un diplôme national de l'enseignement supérieur : doctorat, licence, master) **dans le cadre d'un cursus universitaire classique.**

Justificatifs des demandes formulées depuis 2010 pour les personnels entrés à cette date dans l'académie.

Nbre :

Document à transmettre dès publication des résultats de l'admissibilité soit par courrier à la DPE4 par la voie hiérarchique soit par voie électronique à l'adresse suivante : ce.dpe-congeformation@ac-grenoble.fr